

Mairie
De
ST-JEAN-EN-
ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN, Maire**,

Nombre de
conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026

Présents :

ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, DUBOTS Christophe, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armino, TOUVIER Claire

Absents excusés :

AGU Carole, pouvoir à BEGUIN Fabienne
 GROLLEAU Véronique pouvoir à GERBOUD Franck
 GOUT Fabrice, pouvoir à ALLONCLE Renaud
 GUIRIMAND Marie, pouvoir à CHINCHILLA Flavie
 TESTOUX Gérald, pouvoir à FERLIN Damien
 THOUE Romain, pouvoir à DUBOTS Christophe

N°53

Demande de
financement au
Conseil
Départemental de la
Drôme – Amendes de
Police

Etait absent : PESLERBE Bruno

Madame Edith EYNARD a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de sécuriser la circulation sur la commune et l'état dégradé des marquages au sol, des passages piétons et cédez-le-passage,

Considérant qu'il est possible de solliciter un financement du Conseil Départemental de la Drôme par le biais des amendes de police, pour une dépense de sécurisation routière à hauteur de 29 490.50 € HT,

Considérant le plan de financement dédié comme suit :

Délibération
transmise en
Préfecture le 9 juin
2026

PLAN DE FINANCEMENT MARQUAGE AU SOL ET MATERIEL DE SECURITE ROUTIERE				
OBJET DE LA DEPENSE	EN € HT	OBJET DE LA RECETTE	EN € HT	%
MARQUAGE AU SOL	15 472,50 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME	23 592,40 €	80
BARRIERE DE SECURITE DES VOIES	8 056,00 €	FONDS PROPRES COMMUNE	5 898,10 €	20
RADAR PEDAGOGIQUE	5 120,00 €			
MIRROIR ROUTIER	842,00 €			
TOTAL DEPENSES EN € HT	29 490,50 €	TOTAL RECETTES EN € HT	29 490,50 €	100

OBJET DE LA DEPENSE	EN € HT	OBJET DE LA RECETTE	EN € HT	%
MARQUAGE AU SOL	15 472,50 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME	23 592,40 €	80
BARRIERE DE SECURITE DES VOIES	8 056,00 €	FONDS PROPRES COMMUNE	5 898,10 €	20
RADAR PEDAGOGIQUE	5 120,00 €			
MIRROIR ROUTIER	842,00 €			
TOTAL DEPENSES EN € HT	29 490,50 €	TOTAL RECETTES EN € HT	29 490,50 €	100

Le Conseil Municipal décide,

Après délibération,

A l'unanimité,

- D'autoriser le Maire à solliciter le financement du Conseil Départemental de la Drôme pour les travaux et le matériel de sécurité routière estimé à 29 490.50 € HT au titre des amendes de police,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette décision

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN

